



COMMUNE DE BOUVIERES

Compte rendu de la séance

du mardi 18 janvier 2022

Présents : Philippe REYNAUD, Damien BOMPARD, Jean-Marc GRANCONATO, Paul-Henri BARBEROUSSE, Sandra GOVIN, Pieter LE CLERCQ, Romain MAGAND, Damian PATUREL, Jean-Noël PETITJEAN, Alexandrine VILLALONGA-BONNET

Secrétaire de la séance: Jean-Noël PETITJEAN

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

- **Révision des loyers des logements communaux (DE 2022 001)**

Le Maire rappelle aux conseillers que les baux de location prévoient une révision annuelle des loyers basée sur l'indice INSEE de référence des loyers.

Le maire propose de ne pas augmenter les loyers au cours de l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition du maire de ne pas augmenter les loyers des logements communaux pour l'année 2022.

Adopté avec 9 voix pour et 1 contre

- **Aide aux transports scolaires (DE 2022 002)**

Le Maire explique qu'avec le choix de Bourdeaux comme école de référence pour le transport scolaire, 2 familles doivent payer une carte à la Région d'une valeur de 70 €, pour la liaison St Ferreol-Condorcet.

Par contre, les familles dont les enfants vont sur Bourdeaux percevront une aide financière tant que le ramassage n'est pas mis en place.

Le maire propose de dédommager les 2 familles dont les enfants vont en maternelle à Condorcet à hauteur du montant de la carte, soit 70 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition du Maire de verser 70 € aux familles.

Adopté à l'unanimité

- **Adoption du RPQS de l'eau potable 2020 (DE 2022 003)**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation, le conseil municipal,

ADOPTE le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Adopté à l'unanimité

• **Convention avec le CAUE (DE 2022 004)**

Le Maire informe qu'il a rencontré le CAUE pour le projet de la réhabilitation de l'ancienne école en salle d'activités et qu'il faut signer une convention.

Elle fixe les objectifs réciproques et la contribution financière qui s'élève à 891 € de cotisation et à 2304 € au titre de participation volontaire.

La CCDB participe à hauteur de 50 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le CAUE.

Adopté à l'unanimité

• **Multiservices : caution (DE 2022 005)**

Le maire informe le conseil que suite à la visite du bâtiment multiservices, quelques travaux sont à prévoir.

La porte du nouveau local, qui a été endommagée lors d'une tentative d'effraction, doit être remplacée. Un électricien doit passer pour vérifier l'installation de certaines prises ainsi qu'un plombier. Une cloison du bureau est enfoncée.

Au des dépenses, le Maire propose de ne pas rembourser la caution au Casse-Graine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

REFUSE le remboursement de la caution au Casse-Graine.

• **Multiservices : demande de subventions (DE 2022 007)**

Suite à la visite du bâtiment multiservices, le maire propose au conseil municipal de réaliser quelques travaux , en particulier dans le local arrière, dont le montant s'élèvent à 4 592.93 €

:

- remplacer la porte (fracturée et non réparée)
- isoler et poser des lambris PVC au plafond

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE de réaliser les travaux proposés au commerce multiservices en précisant les matériaux suivants : porte en aluminium, isolation en panneau de fibres de bois et lambris en PVC

CHARGE le Maire de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes

CHARGE le Maire de solliciter une subvention auprès du Département de la Drôme dans le cadre de la dotation solidarité

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Adopté avec 6 voix Pour , 3 voix Contre et 1 abstention